

Soliha est un interlocuteur privilégié pour les Aveyronnais qui souhaitent adapter leur logement à leur perte d'autonomie.



UN LOGEMENT FACILE À VIVRE POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Au 1er janvier 2023, notre département compte 279 500 habitants, dont un sur quatre presque est âgé de plus de 65 ans. Plusieurs aides et dispositifs (aide-ménagère...) permettent aux Aveyronnais de vieillir à domicile, dans un environnement familial, qui respecte leur mode et leur rythme de vie. L'adaptation des logements, qui doit conjuguer accessibilité, sécurité et bien-être, est aussi un moyen d'améliorer le quotidien des personnes âgées et de soutenir leur autonomie. Un défi dans lequel s'inscrit pleinement Soliha d'Aveyron.

Engagée aux côtés du Ministère des Solidarités pour mettre en œuvre la feuille de route interministérielle du Bien Vieillir, la fédération Soliha incarne particulièrement l'axe 2 de cette stratégie nationale qui projette de « donner le choix de vieillir où on le souhaite ». En Aveyron, l'association, basée à Onet-le-Château, est un interlocuteur privilégié pour l'adaptation des logements et la prévention de la perte d'autonomie. Dans le parc public, elle intervient en tant que maître d'ouvrage pour construire et produire une offre nouvelle et adaptée au vieillissement et au handicap. Dans le parc privé, Soliha d'Aveyron, qui compte près d'une trentaine de collaborateurs, assure le lien entre les proprié-

taires et les organismes qui accordent des subventions. Une mission de facilitateur qui s'opère en plusieurs étapes. Après validation de l'éligibilité du dossier –Soliha d'Aveyron intervient auprès de personnes aux revenus modestes et très modestes– une visite technique est organisée à domicile, afin de constater et préconiser les travaux nécessaires qui seront consignés dans un rapport d'autonomie. « Tout dépend du logement et de l'état de santé de la personne concernée, mais l'essentiel des chantiers concernent l'adaptation de la salle de bain –transformation de baignoire en douche– et les accès aux étages –monte-escaliers, barre d'appui... ». Il appartient ensuite au propriétaire de demander les devis pour les aménagements envisagés. Soliha d'Aveyron établit en suivant un plan de financement prévisionnel avec un reste à charge ; et monte le dossier auprès des financeurs (Anah et collectivités locales, dans la limite d'un plafond de travaux de 22 000 € hors taxe). L'accord des financeurs intervient généralement dans un délai d'un à deux mois à travers une notification. Le propriétaire concerné peut alors bénéficier d'une avance pour payer les acomptes aux artisans. Le solde des subventions sera versé à la fin des travaux sur présentation de la facture.

UNE NOUVELLE AIDE : Ma Prime Adapt'

Effective depuis le 1er janvier 2024, Ma Prime Adapt' vient remplacer les aides précédemment octroyées par l'Anah –Agence nationale d'amélioration de l'habitat– et la Cnav –Caisse nationale d'assurance vieillesse ; ainsi que le crédit d'impôts autonomie, tous trois destinés à l'adaptation des logements à l'âge. L'Anah est aujourd'hui le seul interlocuteur afin de simplifier et d'accélérer les démarches. Attribuée sous conditions aux personnes de plus de 60 ans et aux personnes en situation de handicap, elle permet de financer les aménagements intérieurs et extérieurs destinés à faciliter le maintien et la vie à domicile.